

# *Les nouvelles de Saint Pardoux Isaac*



*hier*



*aujourd'hui*

*Année 2020*

## Le mot du maire



### SOMMAIRE

Edito	p 2
Infos	p 3 à 9
Travaux	p 10 et 11
Extrait des délibérations	p 12 à 18
Garderie	p 19 à 20
Ecole	p 21
Club de la joie de Vivre	p 22
Pétanque	p 23
Chemins de Guyenne	p 24
Du crayon au pinceau	p 25
Loisirs et créations	p 26
Bibliothèque	p 26
Steym-gym	p 27
Les arts de Guyenne	p 28
Clé de sol	p 28
ADMR	p 29
Jouons un peu	p 30 et 31
Poèmes	p 32

### Pardulfiennes, pardulfiens

Le 15 mars dernier, vous vous êtes rendus aux urnes pour accomplir votre devoir de citoyen. Malgré un contexte particulier, la participation de 57 % montre l'intérêt que vous portez à notre commune. Je vous en remercie.

J'aurais aimé partager avec vous un moment de convivialité comme la coutume le veut, mais les circonstances ne le permettent pas.

Le climat d'incertitudes que connaît notre pays entraîne bon nombre d'inquiétudes : économiques, sociales... La Covid 19 vient nous rappeler à quel point nous sommes dépendants les uns des autres, qu'il appartient à chacun de se protéger mais aussi de protéger l'autre, que la responsabilité individuelle fait notre communauté et que notre qualité de vie en dépend.

Aussi je tiens à remercier chaleureusement le personnel municipal et les élus qui œuvrent depuis des mois au bon fonctionnement des services. Je veux également saluer celles et ceux qui ont contribué à cet élan de solidarité par la fabrication de masques.

C'est donc dans ce contexte que j'ai entamé mon mandat, entourée d'une équipe motivée et dynamique. Je suis consciente de la responsabilité qui nous a été confiée ; celle de construire un bien vivre ensemble, d'agir aujourd'hui en pensant à demain. C'est dans cet esprit que nous poursuivrons notre mission ces prochaines années.

En cette fin d'année 2020, les conseillers municipaux se joignent à moi pour vous souhaiter à toutes et à tous ainsi qu'à vos proches de bonnes fêtes. Que 2021 soit douce, qu'elle vous apporte santé, réussite, bien-être, bonheur et optimisme.

Le maire,  
Marie-José Bonadona

## INFOS PRATIQUES

Adresse :	Mairie de Saint Pardoux Isaac 1455 rue des Serres 47800 Saint Pardoux Isaac	
Téléphone :	05 53 93 22 51	Fax : 05 53 93 38 32
Courriel :	<a href="mailto:secretariat@mairie-st-pardoux-isaac.fr">secretariat@mairie-st-pardoux-isaac.fr</a>	
<p>Horaires d'ouverture de la mairie :</p> <p><b>Lundi, mercredi, jeudi et vendredi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00</b></p> <p><b>La mairie est fermée le mardi</b></p>		

### Tarifs salles communales

	REUNIONS	ACTIVITES	SALLE DES FÊTES	
			Forfait WE	Forfait mariage
Association commune	<b>50 €</b>	<b>60 €</b>	<b>100 €</b>	
Association hors commune	<b>100 €</b>	<b>120 €</b>	<b>360 €</b>	
Habitants commune	<b>60 €</b>	<b>70 €</b>	<b>160 €</b>	<b>250 €</b>
Habitants hors commune	<b>100 €</b>	<b>120 €</b>	<b>360 €</b>	<b>400 €</b>
Traiteurs			<b>360 €</b>	<b>400 €</b>
Réunion 1 journée			<b>110 €</b>	

Mise à disposition gratuite des salles pour les associations afin d'exercer leurs activités non lucratives.

Pour toute occupation des salles, vous devez fournir une attestation d'assurance ainsi qu'une caution : 1000 € pour les salles d'activités et de réunions, 2000 € pour la salle des fêtes. Un acompte d'un montant correspondant à la moitié du prix de la location est demandé à la réservation aux personnes non domiciliées dans la commune, afin de la confirmer.

Des jetons à 5 € pour 2h30 de chauffage sont proposés.

***Pour un forfait WEEK END : état des lieux et remise des clés samedi 9 h***  
***Pour un forfait mariage : état des lieux et remise des clés jeudi 17 h***  
***Dans tous les cas état des lieux et retour des clés lundi 10 h***

En raison des contraintes sanitaires, les salles ne sont pas louées jusqu'à nouvel ordre.

## Tennis et mini-golf



Le terrain de tennis et le mini-golf sont mis à la disposition des habitants de la commune gratuitement.

Pour le mini-golf, le matériel peut être emprunté à la mairie aux heures d'ouverture.

## Déchetterie

La déchetterie située à la ZI Favard de Miramont de Guyenne est ouverte tous les jours sauf le dimanche et les jours fériés selon les horaires suivants :

Lundi, mercredi et vendredi : 13h30 - 18h

Mardi et jeudi : 8h – 12h et 13h30 – 18h          Samedi : 9h30 - 18h

**Tél : 05.53.64.12.26**

Son accès est réglementé. Pour les nouveaux arrivants, contactez la mairie ou la CCPL ([iris@ccpl47.fr](mailto:iris@ccpl47.fr)) pour vous faire enregistrer. Idem en cas de changement de véhicule.

## Collecte des ordures ménagères

- Poubelle grise : le mardi
- Poubelle jaune : un jeudi sur 2



Le calendrier des jours de collecte ainsi qu'une information sur l'évolution du service de gestion des déchets sont joints à ce bulletin.

Sachez que le meilleur des déchets est celui que l'on ne produit pas, pensez-y lors de vos achats : privilégiez les articles avec pas ou peu d'emballages, pensez aux achats écoresponsables.

## Rappel jardinage

Nous vous rappelons qu'il est **interdit de faire brûler vos déchets verts** (feuilles mortes, résidus de débroussaillage, branches) dans votre jardin. Au-delà des troubles du voisinage générés par les odeurs et la fumée, ainsi que les risques d'incendie, le brûlage à l'air libre émet de nombreux polluants en quantité importante, dont les particules qui véhiculent des composés toxiques et cancérigènes.

Vos déchets doivent être compostés ou déposés à la déchetterie communautaire.

**Nous vous rappelons également que les haies et végétaux ne doivent pas dépasser sur la voie publique.**

## Participation citoyenne



Le Maire de la commune de Saint Pardoux Isaac et la Gendarmerie ont mis en place un dispositif de prévention de la délinquance sous la forme d'un réseau de solidarité de voisinage structuré autour de citoyens référents, permettant d'alerter la Gendarmerie Nationale de tout événement suspect ou de tout fait de nature à troubler la sécurité des personnes et des biens dont ils seraient témoins. Une réunion publique sera organisée dès que la situation sanitaire le permettra.

## Démarchage à domicile

Tout démarchage à domicile ou par téléphone **est fait dans un but lucratif** par des sociétés privées qui vous contactent pour des rendez-vous afin d'effectuer, pour votre maison des diagnostics énergétiques, termites... En aucun cas ces sociétés ne travaillent pour le compte de la commune et en aucun cas ne doivent se recommander de la mairie ou du gouvernement.

**Vous êtes libres de ne pas accepter les rendez-vous et de ne pas les recevoir malgré leur insistance.**

## Navette bus

La région Nouvelle Aquitaine a mis en place une ligne de bus Bergerac-Marmande depuis le 1<sup>er</sup> septembre avec trois passages systématiques par jour dans les deux sens du lundi au vendredi, deux le samedi et un le dimanche.



Le choix du lieu d'arrêt à Saint Pardoux Isaac, au début de la rue des Serres, s'est fait sans concertation avec la mairie. Un nouveau lieu plus adapté et en sécurité au niveau de l'abribus d'Intermarché a été proposé par la municipalité. Nous attendons une réponse.

Les horaires complets sont affichés sur la porte de la mairie ou disponibles sur le site : [transports.nouvelle-aquitaine.fr](http://transports.nouvelle-aquitaine.fr)

## Nos amies les bêtes

Une canisette a été installée dans le lotissement de Toubens, dans l'espace vert rue de Toubens.

Nous vous rappelons que conformément à l'arrêté municipal pris le 18 mai 2015, tout propriétaire d'un animal doit le tenir en laisse sur les voies, parcs et jardins publics, à l'intérieur de la commune.

Tout animal en état de divagation sur la voie publique est conduit sans délai au SIVU Chenil Fourrière de Lot et Garonne.

Tout animal de compagnie doit être identifiable : puce ou tatouage pour chien et chat.



Pour la tranquillité de tous, veuillez à ne pas laisser vos chiens aboyer de façon intempestive.

## Informations immobilières

Beaucoup de personnes en quête de logement s'adressent à la mairie. Si vous vendez ou louez une maison, n'hésitez pas à informer le secrétariat.

## Assistante sociale

En cas de besoin, une assistance sociale peut vous recevoir sur rendez-vous dans le bâtiment de l'ancienne gare. Pour contacter ce service, téléphoner au **05 53 64 65 45**

Pas de réception sans rendez-vous.

## Boîte à idées

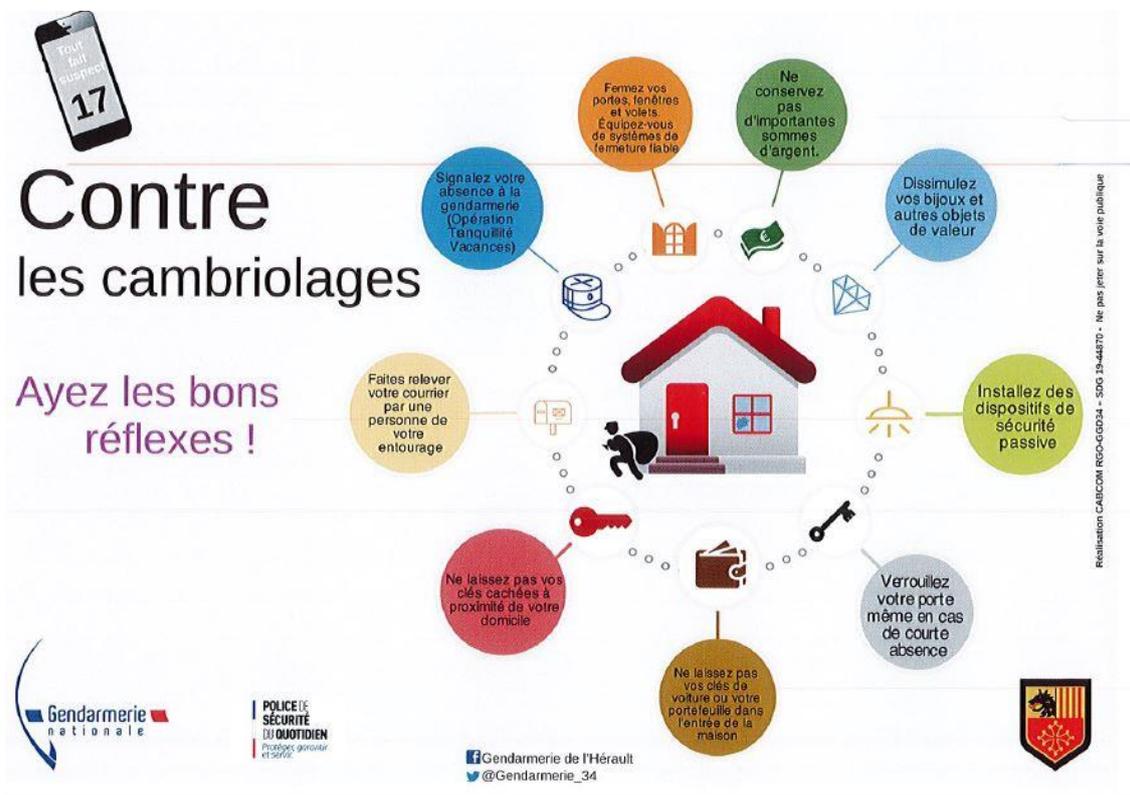
Une boîte à idées est à votre disposition sous le porche de la mairie. N'hésitez pas à nous faire part de vos suggestions.



# PAPIERS A GARDER

	<b>4 mois</b>	Certificat d'examen du <b>permis de conduire</b>
Reçu pour <b>solde</b> de tout compte	<b>6 mois</b>	
Courrier de révision de <b>loyer</b> *	<b>1 an</b>	<b>Chèques</b> à encaisser (1 an et 8 jours)
Factures <b>Téléphonie &amp; internet</b>		<b>Ordonnances</b> (1 an min.)
Preuve de <b>restitution</b> de matériel (box)	<b>2 ans</b>	Avis d' <b>impôts locaux</b>
Contrat de <b>prêt</b> immobilier/consommation et autres justificatifs		<b>Assurance :</b> Quittances, avis d'échéance, Courriers de résiliation, Preuves du règlement, Contrat d'assurance *
Déclarations de <b>revenus</b>		Factures liées aux petits <b>travaux</b> (ex : fenêtres)
<b>Véhicule :</b> (en cas de revente) Factures achat, réparation...		<b>Entretien</b> chaudière, ramonage
	<b>3 ans</b>	Récapitulatif de <b>remboursements</b> d'assurance maladie et maternité
Déclaration et avis d' <b>imposition</b> sur le revenu		Échéance <b>APL</b>
Contrat de <b>location</b> , Etat des lieux, quittances *		<b>PV</b> pour amende forfaitaire
	<b>5 ans</b>	Échéances <b>allocations chômage</b>
Factures de <b>gaz</b> et d' <b>électricité</b> et d' <b>eau</b>		Notes de <b>frais</b>
Avis de versement d' <b>allocations</b> familiales	<b>10 ans</b>	<b>Relevés</b> de compte
Factures liées aux <b>travaux</b> de gros œuvre		Talons de <b>chèque</b>
<b>Assurance-vie</b>	<b>À vie !</b>	<b>Assurance</b> dommages corporels
<b>Carnet de santé</b> Carnet de vaccination, Carte de groupe sanguin		Preuve du paiement des charges de <b>copropriété</b> , Correspondances avec le syndic, Procès verbaux des AG de copropriété...
<b>Retraite :</b> Bulletins de paiement		<b>Bulletins</b> de salaire, Contrat/certificats de <b>travail</b> , (jusqu'à liquidation de la retraite, <b>3 ans</b> pour réclamer un arriéré)
<b>Famille :</b> Livret de famille, Actes d'état civil, Contrat de mariage, Jugement de divorce, d'adoption, Acte de reconnaissance d'un enfant		Titre de <b>propriété</b>
		<b>Certificats</b> , Examens médicaux, Radiographies

\* Plus la durée du contrat ou de la possession.



## Protégez les accès

Équipez votre porte d'un système de fermeture fiable, d'un moyen de contrôle visuel (œilleton), d'un entrebâilleur.

## Soyez prévoyants

Photographiez vos objets de valeur. En cas de vol, vos clichés faciliteront à la fois les recherches menées par les forces de l'ordre et l'indemnisation faite par votre assureur.

Notez le numéro de série et la référence des matériels et biens de valeur. Conservez vos factures.

## Soyez vigilants

Changez les serrures de votre domicile si vous venez d'y emménager ou si vous venez de perdre vos clés. Fermez la porte à double tour, même lorsque vous êtes chez vous. Soyez vigilant sur tous les accès, ne laissez pas une clé sur la serrure intérieure d'une porte vitrée.

Lisez attentivement votre contrat d'assurance habitation. Il mentionne les événements pour lesquels vous êtes couverts et les mesures de protection à respecter. Prenez contact avec votre assureur pour toute question.

Avant de laisser quelqu'un entrer chez vous, assurez-vous de son identité. En cas de doute, même si des cartes professionnelles vous sont présentées, appelez le service ou la société dont vos interlocuteurs se réclament.

Ne laissez jamais une personne inconnue seule dans une pièce de votre domicile.

Placez en lieu sûr vos bijoux, carte de crédit, sac à main et clés de voiture. Ne laissez pas d'objets de valeur visibles à travers les fenêtres.

Si vous possédez un coffre-fort, il ne doit pas être apparent.

Signalez au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie tout fait suspect pouvant indiquer qu'un cambriolage se prépare.

## Ne commettez pas d'imprudences

N'inscrivez pas vos nom et adresse sur votre trousseau de clés.

Ne laissez pas vos clés sous le paillason, dans la boîte aux lettres, dans le pot de fleurs... Confiez-les plutôt à une personne de confiance.

De nuit, en période estivale, évitez de laisser les fenêtres ouvertes.

Ne laissez pas dans le jardin une échelle, des outils, un échafaudage ; ils offrent des moyens d'entrer chez vous.

## Avant de partir en vacances

Informez votre entourage de votre départ (famille, ami, voisin, gardien,...).

Faites suivre votre courrier ou faites-le relever par une personne de confiance : une boîte aux lettres débordant de plis révèle une longue absence.

Votre domicile doit paraître habité tout en restant sécurisé. Créez l'illusion d'une présence.

Ne diffusez pas vos dates de vacances sur les réseaux sociaux et veillez à ce que vos enfants fassent de même.

De même, il est déconseillé de publier vos photos de vacances. Toutes ces informations facilitent l'action des cambrioleurs.

Vous pouvez signaler votre absence au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie. Dans le cadre de leurs missions quotidiennes, les forces de sécurité pourront surveiller votre domicile.

## En cas de cambriolage

Prévenez immédiatement le commissariat de police ou la brigade de gendarmerie du lieu de l'infraction.

Si les cambrioleurs sont encore sur place, ne prenez pas de risques inconsidérés ; privilégiez le recueil d'éléments d'identification (type de véhicule, langage, signalement, vêtements, ...).

Avant l'arrivée des forces de l'ordre

Préservez les traces et indices à l'intérieur comme à l'extérieur :

- ne touchez à aucun objet, porte ou fenêtre
- interdisez l'accès des lieux

## Une fois les constatations faites

Faites opposition auprès de votre banque, pour vos chèquiers et cartes de crédits dérobés.

Prenez des mesures pour éviter un nouveau cambriolage (changement des serrures, réparations, ...).

Déposez plainte au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie, en vous munissant d'une pièce d'identité.

Déclarez le vol à votre assureur, par lettre recommandée, dans les deux jours ouvrés. Vous pouvez y joindre une liste des objets volés, éventuellement avec leur estimation.

Pourquoi déposer plainte ?

Il existe des spécialistes de police technique et scientifique dans chaque département. Ils relèvent les traces et indices en vue d'identifier les auteurs des cambriolages.

**Les numéros utiles :** Composez le 17 : gendarmerie

Opposition carte bancaire : 0 892 705 705

Opposition chéquier : 0 892 68 32 08

Téléphones portables volés :

SFR : 10 23

Orange : 0 800 100 740

Bouygues Telecom : 0 800 29 10 00

## Règlement Général de la Protection des Données : RGPD

Lors de la distribution des masques, vous avez accepté de nous communiquer votre courriel et /ou numéro de téléphone ; malheureusement en raison du règlement RGPD nous ne pouvons pas les utiliser sans votre autorisation écrite.

Si vous complétez l'attestation jointe et que vous la déposez à la mairie, nous pourrions vous adresser le flash info et autres documents par courriel.

### Etat civil

Cette année encore, il n'y aura pas d'état civil sur ce bulletin : nous devons avoir l'accord écrit de la personne ou de la famille. Prochainement, le secrétariat proposera un document aux intéressés de manière à pouvoir remettre en place cette rubrique appréciée dans notre journal 2021.

### Registre communal des personnes vulnérables

D'autre part, la loi du 30 juin 2004 charge les maires de constituer et de tenir à jour un registre nominatif : registre communal des personnes vulnérables destiné à recenser les personnes âgées, handicapées ou isolées. L'inscription est facultative, basée sur le volontariat. Elle peut être faite par la personne elle-même, par son représentant légal ou par un tiers (parent, voisin, médecin...). Ce registre servira à vous joindre afin de connaître vos besoins en ces périodes de COVID 19, canicule ou autre. Les données récupérées resteront confidentielles.

Pour être inscrit, vous pouvez vous rendre à la mairie ou renvoyer le formulaire ci-joint, hormis ceux qui l'ont déjà transmis.

### Concours logo pour la commune

Nous envisageons de doter la commune d'un logo. Nous lançons un concours pour le créer.

Voici quelques exemples :



N'hésitez pas à nous soumettre vos propositions par courriel ou en les déposant dans la boîte aux lettres de la mairie avec vos coordonnées.

### « Vivons local, Vivons artisanal »

La Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMAI 47) s'engage à déployer sur le territoire une opération de soutien aux entreprises de proximité par le lancement du label : « **Vivons local, Vivons artisanal** »



Cette opération vise à sensibiliser les consommateurs à l'importance économique de privilégier l'achat local et de faire appel aux artisans près de chez eux. Les entreprises adhérentes à l'opération seront reconnaissables par une vitrophanie apposée sur la vitrine, atelier, véhicule. Une carte interactive référence l'ensemble des artisans labellisés à partir de la CMAI 47.

La commune soutient cette démarche.

## TRAVAUX

Les travaux rue Daniel Roux se poursuivent. Après la réhabilitation des réseaux d'eau potable, d'assainissement collectif, d'électricité, de téléphone et d'éclairage public, l'aménagement des trottoirs et parkings a débuté pour une durée de 4 mois environ.

Au cours de ces travaux, des gaines pour la fibre optique ont été installées.



Des tables de pique-nique ont été mises en place près du terrain du mini-golf et sous le porche de la salle des fêtes.



Une canisette est présente dans l'espace vert rue de Toubens.

Pensez à l'utiliser pour préserver la propreté des rues du lotissement.



La peinture des grilles de l'école a débuté aux vacances de Toussaint. En fonction de la météo, ces travaux seront poursuivis aux vacances suivantes.

Dans la cour de récréation, un nouveau jeu a remplacé l'ancien qui était abîmé ; les panneaux de basket ont été repeints et agrémentés d'un nouveau filet.



Deux bancs ont été positionnés au cimetière : contre la sacristie et près du jardin du souvenir.



**Séance du 23 janvier :**

**AMENAGEMENT DES TROTTOIRS ET DES PARKINGS DE LA RUE DANIEL ROUX – DEMANDE DE SUBVENTIONS EN DEUX TRANCHES.**

Le Conseil Municipal approuve le financement de l'aménagement des trottoirs et des parkings de la rue Daniel Roux en deux tranches.

**Séance du 25 février :**

**SINISTRE ECOLE ET GARDERIE – ACCEPTATION ENCAISSEMENT CHEQUE DE GROUPAMA.**

Le Conseil Municipal accepte le remboursement de Groupama.

**PRESENTATION ET ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DE LA COMMUNE.**

Monsieur le Maire sort de la salle et le Conseil Municipal adopte le Compte Administratif 2019.

**EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2019 DE LA COMMUNE, EMIS PAR LE PERCEPTEUR.**

Le Conseil Municipal vote le Compte de Gestion 2019.

**AFFECTATION DES RESULTATS 2019 DU BUDGET DE LA COMMUNE.**

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2019.

**REVALORISATION DU MONTANT DES INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS SELON L'ARTICLE 92 DE LA LOI D'ENGAGEMENT ET PROXIMITE.**

Le Conseil Municipal accepte la revalorisation du montant des indemnités de fonction des élus.

**Séance du 25 mai**

**ELECTION DU MAIRE.**

Madame Marie-José BONADONA est élue Maire de la commune de Saint Pardoux Isaac.

**CREATION DU NOMBRE DE POSTES D'ADJOINTS.**

Le Conseil Municipal décide de conserver les 4 postes d'adjoints.

**ELECTION DES ADJOINTS.**

Madame Pascale DALTO est élue 1<sup>ère</sup> adjointe

Monsieur Laurent BELLOT est élu 2<sup>ème</sup> adjoint

Madame Joseline BERTRAND est élue 3<sup>ème</sup> adjointe

Monsieur Hubert LEVEQUE est élu 4<sup>ème</sup> adjoint.

**Séance du 4 juin**

**FIXATION DU TAUX DES INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE ET DE SES ADJOINTS.**

Le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents d'allouer, avec effet au 25.05.2020 une indemnité de fonction au Maire, adjoints ayant une délégation.

**FIXATION DE L'INDEMNITE DE CONFECTION DE DOCUMENTS BUDGETAIRES AU RECEVEUR.**

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité et après en avoir délibéré, d'accorder au receveur l'indemnité de confection des documents budgétaires.

**ELECTION DES DELEGUES DE LA COMMUNE A TERRITOIRE D'ENERGIE LOT-ET-GARONNE.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré désigne pour représenter la commune à Territoire d'Energie Lot-et-Garonne, au sein de la Commission Territoire d'Energie des Pays de Lauzun et Duras :

- \* Délégués titulaires : - Madame DALTO Pascale - Monsieur BELLOT Laurent
- \* Délégués suppléants : - Monsieur LEVEQUE Hubert - Monsieur BORTOT Patrick.

**ELECTION DES DELEGUES DE LA COMMUNE AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU TRANSPORT DES ELEVES DE MIRAMONT DE GUYENNE (SITE).**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré désigne pour représenter la commune au Syndicat Intercommunal du transport des élèves de Miramont de Guyenne :

- \* Délégué titulaire : - Monsieur BELLOT Laurent
- \* Déléguée suppléante : - Madame BREDA Emilie.

**ELECTION DES DELEGUES DE LA COMMUNE AU SYNDICAT EAU47.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de désigner :

**Titulaire** : Madame BONADONA Marie-José **Suppléante** : Madame DALTO Pascale.

**ELECTION DES DELEGUES DE LA COMMUNE AU SIVU CHENIL FOURRIERE DU LOT-ET-GARONNE.**

Le Conseil Municipal désigne pour représenter la commune au SIVU Chenil fourrière du Lot-et-Garonne, délégués titulaires, Madame BERTRAND Joseline et Monsieur BOURG Christophe.

**ELECTION DES DELEGUES DE LA COMMUNE AU SYNDICAT MIXTE DU DROPT AVAL.**

Sont élues au Syndicat mixte du Dropt Aval Madame DALTO Pascale, déléguée titulaire et Madame BONADONA Marie-José, déléguée suppléante.

**ELECTION DES DELEGUES DE LA COMMUNE AU SCOT.**

Sont élues au SCOT Madame DALTO Pascale, déléguée titulaire et Madame SAUTET Nathalie, déléguée suppléante.

**ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES.**

Sont élus membres de la commission d'appel d'offres :

- délégués titulaires : Monsieur LEVEQUE Hubert, Monsieur BELLOT Laurent, Madame BREDA Emilie
- délégués suppléants : Madame COSTANSA Nadia, Monsieur NAIBO Franck, Monsieur BORTOT Patrick

**DESIGNATION D'UN DELEGUE DE LA COMMUNE AU CNAS.**

Le Conseil Municipal désigne Madame COSTANSA Nadia déléguée élue au CNAS.

**CREATION DES COMMISSIONS COMMUNALES ET DESIGNATION DES MEMBRES DE CHAQUE COMMISSION.**

Chaque commission est présidée par Madame le Maire.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

COMMISSIONS	MEMBRES
Du personnel	- Monsieur BELLOT Laurent - Madame DALTO Pascale - Madame BERTRAND Joseline - Monsieur LEVEQUE Hubert - Madame SAUTET Nathalie
De la cantine	- Monsieur BELLOT Laurent - Madame BERTRAND Joseline - Monsieur BOURG Christophe - Madame BREDA Emilie - Madame SAUTET Nathalie

Des travaux, des bâtiments et du cimetière	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Monsieur BELLOT Laurent</li> <li>- Madame DALTO Pascale</li> <li>- Madame BERTRAND Joseline</li> <li>- Monsieur BERTRAND Vincent</li> <li>- Monsieur BORTOT Patrick</li> <li>- Madame BREDA Emilie</li> <li>- Monsieur LEVEQUE Hubert</li> <li>- Monsieur NAIBO Franck</li> </ul>
Des Finances	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Monsieur BELLOT Laurent</li> <li>- Madame BERTRAND Joseline</li> <li>- Madame COSTANSA Nadia</li> <li>- Monsieur LEVEQUE Hubert</li> <li>- Madame VALOGNES Françoise</li> </ul>
De l'animation et de la vie associative	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Madame BERTRAND Joseline</li> <li>- Monsieur BORTOT Patrick</li> <li>- Monsieur BOURG Christophe</li> </ul>
De la communication	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Monsieur BELLOT Laurent</li> <li>- Madame BERTRAND Joseline</li> <li>- Monsieur BOURG Christophe</li> <li>- Madame DALTO Pascale</li> <li>- Monsieur LEVEQUE Hubert</li> <li>- Madame VALOGNES Françoise</li> </ul>
Du lien social	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Madame BERTRAND Joseline</li> <li>- Monsieur BOURG Christophe</li> <li>- Madame COSTANSA Nadia</li> <li>- Madame DALTO Pascale</li> <li>- Madame SAUTET Nathalie</li> </ul>

Le Conseil Municipal décide des responsabilités communales :

<b>RESPONSABLES</b>	<b>NOMS</b>
Des salles communales	Mesdames BONADONA, BERTRAND et DALTO Messieurs BELLOT et LEVEQUE
Du cimetière	Mesdames BERTRAND, DALTO, COSTANSA
Des chemins ruraux	Mesdames BREDA et SAUTET Messieurs BELLOT et NAIBO

Les membres du Conseil Municipal désignent les correspondants de la défense, de la sécurité et de la chambre d'agriculture :

<b>CORRESPONDANT</b>	<b>NOMS</b>
De la défense	Monsieur BELLOT Laurent
De la chambre d'agriculture	Madame BERTRAND Joseline
De la sécurité	Monsieur BELLOT Laurent

L'Assemblée désigne les membres du Conseil d'Ecole : Monsieur BELLOT Laurent et Madame SAUTET Nathalie.



## **AUTORISATION POUR RECEPTION DES ENVOIS POSTAUX.**

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la réception des envois postaux :

1/ Aux élus :

- Madame BONADONA Marie-José,
- Madame DALTO Pascale,
- Madame BERTRAND Joseline,
- Monsieur BELLOT Laurent,
- Monsieur LEVEQUE Hubert.

2/ Aux agents :

- Madame DUCHAMP Carine,
- Madame ROELLINGER Nathalie.

## **Séance 30 juin.**

### **RENOUVELLEMENT DU CONTRAT A DUREE DETERMINEE, ADJOINT TECHNIQUE, 22 HEURES HEBDOMADAIRE.**

Le Conseil Municipal décide le renouvellement à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020 et jusqu'au 31 décembre 2020, un emploi permanent d'adjoint technique, à temps non complet, pour 22 heures hebdomadaires dans le grade d'adjoint technique.

### **VOTE DU TAUX DES TAXES.**

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux des Taxes foncières et CFE.

### **PROJETS TRAVAUX 2020.**

Madame le Maire propose à l'Assemblée les projets travaux 2020 :

\* En investissement :

- Aménagement de la rue Daniel Roux et de ses parkings.
- Fin des travaux de mise en accessibilité des établissements recevant du public.
- Elaboration du PAVE : plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics
- Remplacement du matériel informatique de la mairie.
- Achat d'un vidéo projecteur.
- Participation à la construction de la caserne de secours à Miramont de Guyenne (sur 3 ans).
- Achat d'un meuble pour la maternelle.
- Achat de mobilier urbain, notamment trois tables et installation.

\* En fonctionnement :

- Travaux école (rebouchage des trous à l'entrée de la maternelle, à l'entrée de la cantine).
- Peinture grilles école et mur cantine.
- Dératisation rue Daniel Roux.

### **EXONERATION PAIEMENT GARDERIE DEPUIS LE 11 MAI 2020.**

En raison du contexte, le Conseil Municipal a décidé de ne pas facturer les frais de garderie pour les enfants qui l'ont fréquenté aux mois de mai – juin – juillet.

## **Séance 21 juillet**

### **SUBVENTIONS ALLOUEES AUX ASSOCIATIONS POUR 2020.**

Le Conseil Municipal décide d'octroyer les subventions suivantes aux associations pour l'année 2020 :

ADOT 47	100,00
Donneurs de sang	100,00
La prévention routière	50,00
Les restos du cœur	100,00
Radio 4	50,00
Les Clés	100,00
Secours catholique	100,00

FNACA	100,00
Asso clé de sol	200,00
Asso la Joie de vivre	200,00
Asso les chemins de Guyenne	200,00
Société de chasse	200,00
Coopérative scolaire	1 300,00
Pétanque	200,00

#### **PRESENTATION ET APPROBATION DU BUDGET.**

Le Conseil Municipal vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2020 :

**Investissement** Dépenses : **925 657,00** Recettes : **1 048 206,00**

**Fonctionnement** Dépenses : **1 737 649,57** Recettes : **1 737 649,57**

#### **AUTORISATION DE LANCER LE MARCHE AMENAGEMENT DES TROTTOIRS ET PARKINGS DE LA RUE DANIEL ROUX.**

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à lancer un avis d'appel public à concurrence concernant les travaux d'aménagement des trottoirs et parkings de la rue Daniel Roux.

#### **CREATION D'UN POSTE D'AGENT SPECIALISE PRINCIPAL DE 1<sup>ère</sup> CLASSE DES ECOLES MATERNELLES, POUR AVANCEMENT DE GRADE.**

Le Conseil Municipal décide la création d'un poste au grade d'Agent Spécialisé Principal de 1<sup>ère</sup> classe des Ecoles Maternelles à 30 h.

#### **Séance 4 août**

#### **33 – FIXATION DES TARIFS DE LA CANTINE 2020-2021.**

Le Conseil Municipal fixe le prix des repas, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020, comme suit :

Repas pour enfants domiciliés dans la commune : **2,90 €**

Repas pour enfants domiciliés hors commune : **3.20 €**

Repas d'adultes ou enseignants : **6.80 €**

Repas imprévu ou exceptionnel : **6.80 €.**

#### **PRESENTATION ET APPROBATION DU REGLEMENT DU RESTAURANT SCOLAIRE.**

Le Conseil Municipal adopte le règlement du restaurant scolaire.

#### **FIXATION DES TARIFS DE LA GARDERIE 2020-2021.**

Le Conseil Municipal décide les tarifs de la garderie :

- 10 € par mois pour 1 enfant inscrit.

- 15 € par mois pour 2 enfants et plus.

- 10 € le quart d'heure de retard des parents ou de la personne majeure dûment mandatée après 18h30.

#### **PRESENTATION ET APPROBATION DU REGLEMENT DE LA GARDERIE.**

Le Conseil Municipal adopte le règlement de la garderie.

#### **ACCEPTATION DU CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES.**

Le Conseil Municipal accepte la proposition du courtier SIACI SAINT HONORE, et de l'assureur GROUPAMA pour l'assurance des risques statutaires des agents communaux.

## **LES DELEGATIONS D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE.**

Les délégations d'attributions du Conseil Municipal au Maire sont :

- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, dans la limite de 2 000 € HT.
- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférents ;
- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 2 000 € HT par sinistre.

## **MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LAUZUN**

Le Conseil Municipal accepte la modification des statuts de la communauté de communes.

### **Séance du 8 septembre.**

#### **PRESENTATION ET APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL.**

Le Conseil Municipal adopte le règlement intérieur du Conseil Municipal.

#### **PRESENTATION ET ACCEPTATION DE L'AVENANT N°1 DU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR L'AMENAGEMENT DES TROTTOIRS ET PARKINGS DE LA RUE DANIEL ROUX.**

Le Conseil Municipal conclut l'avenant d'augmentation avec la SELARL DEMEURS-MONTHUS dans le cadre de l'étude et de la réalisation de l'aménagement des trottoirs et parkings de la rue Daniel Roux.

#### **PRESENTATION ET CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LES TRAVAUX DE PEINTURE DES GRILLES ET DES PORTAILS DE L'ECOLE.**

Le Conseil Municipal accepte le devis de Monsieur Coisne pour un montant de 6 766.55 € TTC.

#### **PRESENTATION ET CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR L'ACQUISITION DU MOBILIER URBAIN.**

Le Conseil Municipal accepte le devis de l'entreprise Alec pour un montant de 2 431.93 €.

#### **FIXATION DU MONTANT DU LOYER ET DES CHARGES DU LOGEMENT DE L'ECOLE.**

Le Conseil Municipal décide :

- que le montant du loyer sera de 470 € mensuel et les charges (eau et taxe des ordures ménagères) en sus, et précise que ce loyer sera indexé sur l'indice de référence des loyers à l'année N+1,
- de fixer la caution à un mois de loyer,
- que le critère financier (revenus) relatif au choix du locataire sera de 3 fois le montant du loyer mensuel,
- qu'un cautionnaire sera exigé si le critère financier ne correspond pas au minimum de 3 fois le montant du loyer mensuel,
- que les animaux seront interdits.

### **Séance du 6 octobre.**

#### **CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES TROTTOIRS ET DES PARKINGS DE LA RUE DANIEL ROUX.**

Le Conseil Municipal attribue le marché d'aménagement des trottoirs et parkings de la rue Daniel Roux à l'entreprise SAUVANET TP pour un montant de 399 244.75 € TTC.

#### **ACCEPTATION DE LA CONVENTION POUR LE CONTROLE ET L'ENTRETIEN DES APPAREILS DE DEFENSE CONTRE L'INCENDIE AVEC LA SAUR.**

Le Conseil Municipal accepte le renouvellement de la convention avec la Saur pour le contrôle et l'entretien des appareils de défense contre l'incendie.

## **AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION RELATIVE A L'EXPERIMENTATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE AVEC L'ETAT.**

Le Conseil Municipal accepte la convention relative à l'expérimentation du Compte Financier Unique avec l'Etat.

## **TAXE DES ORDURES MENAGERES 2021 POUR LES LOCATAIRES.**

Le Conseil Municipal décide, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, que le montant de la taxe des ordures ménagères est fixé à :

- 15.83 € par mois pour le logement du lotissement les Grives.
- 7.17 € par mois pour le logement de l'école.
- 7.42 € par mois pour le logement de la bibliothèque

## **TARIFS ET CAUTIONS DES SALLES COMMUNALES.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021 les nouveaux tarifs de location des salles communales (voir page 3)

## **APPEL AUX DONS DE L'AMICALE DES MAIRES DES ALPES-MARITIMES SUITE AU PASSAGE DE LA TEMPETE ALEX.**

Le Conseil Municipal décide d'octroyer une aide de 200 € à l'Association des maires des Alpes-Maritimes.

## **Séance du 29 novembre.**

### **TABOURET ERGONOMIQUE POUR ATSEM ET SONO (BIENS DE FAIBLE VALEUR).**

Le Conseil Municipal décide d'imputer en investissement le tabouret ergonomique pour l'Atsem d'un montant de 364.90 € TTC et la sono d'un montant de 99.99 € TTC car ces matériels ont un caractère de durabilité.

### **CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LE REMPLACEMENT DE L'EQUIPEMENT INFORMATIQUE DE LA MAIRIE.**

Le Conseil Municipal décide de retenir l'entreprise AEIM pour le remplacement de l'équipement informatique de la mairie d'un montant de 7 399.24 € TTC.

### **STAGIAIRISATION D'UN AGENT COMMUNAL POLYVALENT.**

Le Conseil Municipal décide la création d'un poste au grade d'adjoint technique territorial à 22 h, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

### **PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE POUR LE VOYAGE SCOLAIRE D'UN ELEVE DE SAINT PARDOUX ISAAC.**

Le Conseil Municipal participe à hauteur de 50 € au voyage d'un enfant de Saint Pardoux Isaac scolarisé en ULIS à Miramont de Guyenne.

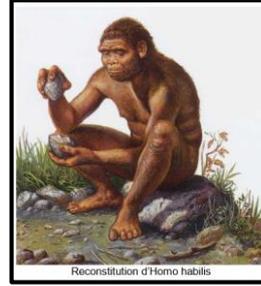


## LA GARDERIE

Après presque deux mois de vacances, tous les enfants sont ravis de se retrouver !! Et bien évidemment, quoi de plus naturel que de fêter ces retrouvailles autour des jeux !



Cette année, nous allons voyager dans le temps et retourner dans les cinq grandes périodes de notre histoire !!



Nous avons donc commencé par la préhistoire...



Fresque collective



Un homme de Cro-Magnon...Cro-Mignon

# DES NOUVELLES DE L'ÉCOLE

Une année à l'école vue par les élèves de CE2, CM1 et CM2

## Le Noël de l'école



A l'école on apprend des chansons et des poésies de Noël et on décore un sapin dans chaque classe.

Et un jour de décembre, on trouve des cadeaux sous le sapin de la classe. Le Père Noël arrive parfois en scooter ou en camion de pompiers. Puis toutes les classes se rejoignent dans la salle des fêtes.

Avant de goûter, chaque classe chante ou fait une danse.

Puis on fait un goûter délicieux : des croissants, des chocolatines, des chouquettes, des clémentines, du chocolat chaud et du jus d'orange. A la fin les parents aident à nettoyer la salle et tout le monde rentre à la maison.

## L'école avec les mesures sanitaires

Tout se passe bien mais on est obligé de porter le masque. C'est très pénible de porter le masque toute la journée....

On retire le masque pour aller à la cantine et on en met un propre après le repas.

Pendant le sport, on peut le retirer !



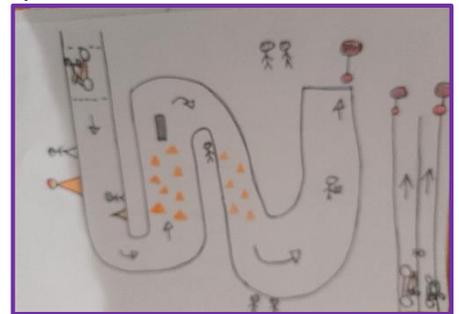
## Permis vélo

Lundi 16 novembre, les gendarmes d'Agen sont venus nous faire passer le permis vélo.

Au début (vers 9 h), on a travaillé sur la théorie : les panneaux, les dangers ...

Le monsieur nous a posé des questions. Et après, on a fait la pratique. L'autre monsieur nous a fait faire des exercices à vélo : des slaloms, lâcher une main, arrêt d'urgence.

Puis la maîtresse nous a donné notre certificat de participation. Nous continuerons de travailler sur le permis vélo plus tard dans l'année avec la maîtresse.



## Les 100 jours



Pour les 100 jours de classe, on fabrique quelque chose avec 100 : pièces, gommes, stylos, bouchons... On les apporte à l'école et on les expose. Tu peux faire par exemple un dragon avec des bouchons ou dessiner le nombre 100, trouver 100 photos d'animaux ou de villes.

Avant on les exposait à Bourgoynague. On y allait à pied avec l'école de Lavergne. Les petits rentraient en bus



## **CLUB « LA JOIE DE VIVRE » Saint PARDOUX ISAAC**



Cette année 2020 avait si bien commencé ... mais des circonstances inattendues et indépendantes de notre volonté sont venues interrompre toutes nos activités, elles ont été suspendues, annulées, reportées jusqu'à nouvel ordre, à notre grand regret.

Nous craignons bien sûr une désaffection possible des adhérents face à toutes ces contraintes sanitaires et aux difficultés que peuvent rencontrer certaines familles. Vos inscriptions sont vitales pour le club et nous comptons sur vous dès le retour à une vie sociale « normale » qui doit s'effectuer avec prudence.

Cette reprise que nous attendons tous nous permettra de nous retrouver à nouveau, de revivre nos passions et surtout de nous revoir. Quelle joie et quel bonheur de pouvoir se côtoyer à nouveau et de se faire la bise !!!!

Le calendrier **2021** est plein, avec ses lotos, ses repas, ses sorties, ses voyages ... Pour l'instant nous ne savons pas si nous pourrons maintenir notre Assemblée Générale en Décembre. Nous vous préviendrons individuellement et par voie de presse.

Ayons une pensée pour nos adhérents disparus au cours de cette année 2020 ainsi que pour les personnes emportées par la Covid.

Soyez rigoureux dans l'application stricte des gestes barrières et les règles de distanciation physique.

**Restez chez vous, protégez-vous et portez-vous bien.**

**N'oubliez pas, si vous avez des difficultés, des besoins :**

**05 53 94 28 73 – 06 74 05 54 70 (JOSIANE – Votre Présidente) ou  
05 53 93 22 51 MAIRIE DE ST PARDOUX**



**NOUS SOMMES ET RESTERONS « LA JOIE DE VIVRE »  
A TRES BIENTOT**

## CLUB PETANQUE SAINT PARDOUX ISAAC



Une année blanche pour le Club de Pétanque de Saint-Pardoux Isaac. Les responsables du Club de Pétanque de Saint Pardoux Isaac ont estimé plus sage d'annuler toutes les manifestations prévues pour l'année 2020, c'est-à-dire : concours officiels du 1er Mai 2020 et celui du 20 Septembre 2020, ainsi que le repas de fin d'année, face à la recrudescence de la circulation du virus Covid 19 et aux directives d'hygiène et de sécurité.

Par contre, nous avons repris depuis Juillet 2020 avec l'accord de Madame le Maire nos concours en 4 parties à la mêlée **du jeudi après-midi** avec toutes les règles de sécurité et d'hygiène qui s'imposent.

Malheureusement nouveau confinement à partir du 30 Octobre 2020 et ce jusqu'à nouvel ordre.

Nous remercions la Mairie de Saint Pardoux Isaac pour l'entretien du site (désherbage du terrain, élagage des arbres).

Nous remercions également les commerçants de Saint Pardoux Isaac et de Miramont de Guyenne pour les dons et participations publicitaires, le Conseil Départemental et la Mairie de Saint Pardoux Isaac pour sa subvention annuelle, les arbitres, la communauté de communes et tous les bénévoles.

Nous avons prévu pour l'année 2021 deux concours officiels :

**Samedi 1er Mai 2021 doublette toutes catégories**

**Samedi 25 Septembre 2021 tripléte toutes catégories**

L'assemblée générale est susceptible d'être organisée : :

**le 13 Décembre 2020 à 10 heures**  
avec élection d'un nouveau bureau.

Toute l'équipe souhaite ses meilleurs vœux pour l'année 2021 à tous les lecteurs du journal municipal ainsi qu'aux habitants de la commune.



Pour de plus amples renseignements vous pouvez contacter la Secrétaire Madame Liliane GUEGAN  
au 06 74 38 95 42



Association Loi de 1901

Depuis 2001, ils sont de plus en plus nombreux à sillonner les sentiers pédestres du Lot-et-Garonne, les adhérents du club de randonnée de Saint Pardoux Isaac :

## « Les Chemins de Guyenne » !

« Les Chemins de Guyenne » ont établi un calendrier pour les mois de novembre, décembre 2020 et janvier, février 2021. Les randonnées seront effectives lorsque la situation sanitaire le permettra.

« Les Chemins de Guyenne » organisent aussi des séjours au rythme des saisons :

- **rando en ville**, le 21 mars 2021 à ARCACHON (séjour de 2020 reporté).
- **semaine au vert**, du 20 au 27 juin 2021 : Châteaux de la Loire : Chambord, Chenonceaux, Blois... (séjour de 2020 reporté)
- **week-end** : 10 et 11 avril 2021 à Cadouin (séjour reporté)
- **séjour en itinérance** : Randonnée entre Causses et Cévennes du 17 au 24 mai 2021.
- **semaine à la montagne**, du 24 au 28 août 2021 : Volcans d'Auvergne.
- **week-end détente**, fin septembre 2021 : en Dordogne.



**Tous ces séjours prévus se dérouleront si la situation sanitaire l'autorise.**

Si vous avez envie de pratiquer une activité en plein air, pour profiter des beaux paysages de notre région autrement qu'en voiture, dans une ambiance simple et chaleureuse, en toute sécurité, vous pouvez profiter de 2 essais sans engagement, avant de vous décider.

Pierre Priser, Président : 06 82 70 18 50  
Françoise Mantese, trésorière : 06 79 68 31 85  
Saubois Vévé, secrétaire : 06 48 22 02 95



## DU CRAYON AU PINCEAU



L'association du « Crayon au Pinceau » a repris ses activités le 16 septembre, toujours de 14h30 à 17h30, dans le local mis gracieusement à sa disposition par la commune.

Les cours sont animés par Didier Navas, artiste reconnu et souvent récompensé pour ses œuvres lors d'expositions.

Toutes les techniques, suivant la sensibilité de chacun, peuvent être abordées : huile, acrylique, pastel ou aquarelle.

L'activité se déroule toujours dans une ambiance studieuse mais conviviale et sans compétition, ce qui est l'âme de l'asso et gage de sa longévité.

L'année 2019/2020 s'est clôturée, fin Août, par 8 jours d'exposition dans la salle du château D'Eymet .....expo qui a ravi les amateurs d'art.



Quelques toiles exposées à Eymet. On peut en voir d'autres sur le blog :

*[ducrayon-aupinceau.blogspot.fr](http://ducrayon-aupinceau.blogspot.fr)*

*Vous avez toujours envie de faire du dessin et de la peinture,  
Aujourd'hui cela est possible..... après cette période de confinement...*

Contactez le 06 14 51 52 16

Mail : [ducrayonaupinceau@gmail.com](mailto:ducrayonaupinceau@gmail.com)

## LOISIRS ET CREATIONS

Toujours là pour partager un après-midi de détente, le mercredi de 14 heures à 18 heures salle des activités de Saint-Pardoux Isaac.

Chacune peut effectuer des travaux de couture, broderie, crochet, tricot, etc... et échanger certaines techniques ou idées avec l'une ou l'autre.

Pour agrémenter ce moment de convivialité, une collation s'impose, avec des pâtisseries apportées par les adhérentes.



Malheureusement cette année est écourtée à cause du virus et pour l'instant le club est fermé. Espérons quand même que la reprise se fera rapidement, mais pour l'heure nous sommes encore dans l'incertitude.

**Renseignements : Mme Brun au 05 53 93 80 01**

## BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

La bibliothèque municipale, animée par des bénévoles, accueille les lecteurs et les élèves de l'école.



Le fonds de livres est constitué par des ouvrages qui appartiennent soit à la bibliothèque municipale soit à la bibliothèque départementale qui met à disposition un stock de livres qui est renouvelé tous les 6 mois. De plus grâce à l'appartenance à « Biblio'resô » les lecteurs peuvent profiter des livres présents dans les 6 bibliothèques de la communauté de communes.

Un large choix de romans de tous genres, de documentaires et de livres pour enfants est ainsi disponible pour les lecteurs.

**La bibliothèque municipale est ouverte tous les jeudis de 16 h à 18 h.**

L'abonnement est fixé à 10 € par lecteur, gratuit pour les enfants de moins de 15 ans.

N'hésitez pas à venir nous voir !

Les responsables



## STEYM - GYM

Steym-gym c'est l'entretien de son corps, grâce aux cours de Ginette qui fait son possible pour nous apporter son savoir et nous maintenir en forme.

Nous avons pu démarrer cette année avec un cours supplémentaire pour éviter des groupes trop importants, avec un protocole demandé par la mairie, mais malgré cela nous avons dû tout arrêter.

Nous devons fêter cette année les 20 ans du club et faire un voyage en Bulgarie, voyage qui n'est pas annulé, mais reporté en juin 2021 sous toute réserve bien évidemment.

Espérons que nous pourrons bientôt retrouver nos activités, car il est vrai que la gym nous manque, mais aussi l'entourage des copines.



Les cours se font normalement :

- Mardi de 18 heures à 19 heures 15
- Jeudi de 19 heures à 20 heures 15
- Vendredi de 14 heures 30 à 15 heures 45

Exceptionnellement le jeudi de 14 heures 30 à 15 heures 45

**Renseignements : Mme Brun au 05 53 93 80 01**

## LES ARTS DE GUYENNE



L'association compte une douzaine d'adhérents(es) qui se réunissent tous les vendredis après-midi de 14 H à 18 H à la salle d'activités, dans un esprit de camaraderie et de convivialité, pour faire de la peinture sur porcelaine, (assiettes), de la couture, du boutis, des poupées en tissus, du tricot, crochet, des bijoux.

Cette année, vu les 2 confinements, les activités ont été réduites. Un repas de fin d'année en juillet, avec les conjoints, a pu être organisé.

Les 35 assiettes et 35 bols, peints par les adhérentes, ont pu être offerts aux enfants malades de l'hôpital Purpan, (services cancérologie et hématologie, pour remplacer les assiettes en plastique moins attractives.) « Association « BOUGE TON CŒUR ».

L'association espère que l'année 2021 sera plus clémente et que les activités reprendront toujours aussi nombreuses et variées dans le même esprit.



La cotisation annuelle est de 20 €  
Tel : 05.53.93.27.18 - 05.53.64.68.01

## CLE DE SOL



La chorale CLE DE SOL attend avec impatience la fin des problèmes sanitaires pour reprendre les cours de chants.

La musique est un bon remède pour garder le moral !

Merci à la mairie de Saint Pardoux Isaac

### EN QUELQUES CHIFFRES pour 2020

- Nombre d'heures de service : environ 26 325h
- Nombre de bénéficiaires : 229
- Nombre de salariés : 29

La gestion de ces heures de service est assurée par 3 administratives et une équipe de bénévoles.

#### **Bureau de Saint Pardoux Isaac**

*Bourg de Saint Pardoux*

Tel : 05 53 93 68 50

Ouverture :

Lundi Mardi : 10h-12h30/13h30-17h

Mercredi : 9h-12h30/13h30-17h

Jeudi Vendredi : 9h-12h30/13h30-16h

#### **Bureau de Lévigac**

*à côté de l'agence postale*

Tél : 05 53 93 53 93

Ouverture :

Lundi Mardi : 9h-12h30/13h30-16h

Mercredi : Fermé

Jeudi Vendredi : 10h-12h30/13h30-17h

### Le travail en collaboration entre les agents de terrain et le bureau permet d'assurer :

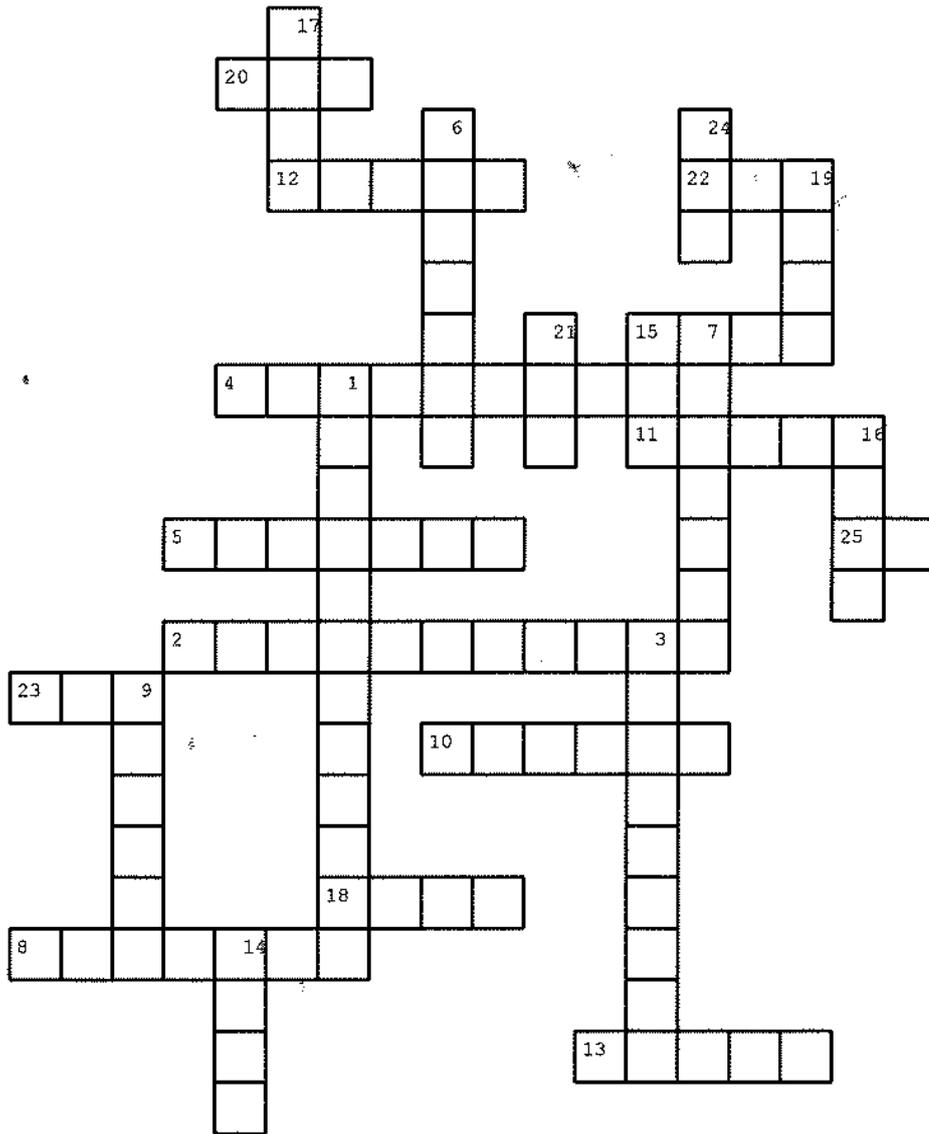
- Une permanence téléphonique pour répondre à vos questions,
- Des rendez-vous ou des visites à domicile pour faciliter l'évaluation des besoins pour mieux y répondre,
- Des conseils et explications sur vos droits,
- Un accompagnement administratif dans l'aide à la constitution des dossiers auprès des mutuelles, Conseil Départemental, suivi de l'instruction du dossier jusqu'à la mise en place du plan d'aide
- La mise en place du service d'aide à domicile et organisation des interventions
- Suivi régulier de la qualité du service, par contact téléphonique et visites à domicile
- Evaluation régulière de l'évolution des besoins. Réajustement du service dans l'éventuel cadre du plan d'aide
- Demande de réévaluation

### Les prestations suivantes sont assurées :

- Service d'entretien régulier du domicile,
- Prestations ponctuelles d'entretien tâches difficiles
- Accompagnement de la personne
- Aide à domicile dans le cadre d'une sortie d'hospitalisation,
- Préparation du retour à domicile
- Aide à la personne dans le cadre de l'APA Allocation Personnalisée à l'Autonomie
- Aide à la personne dans le cadre de l'AAH Allocation Adulte Handicapé...

Ces prestations sont assurées par un personnel expérimenté et qualifié, aides à domicile, assistantes de vie, auxiliaires de vie...

# MOTS FLECHES



## VERTICAL

1. regroupement d'adhérents
3. ils sont appelés aux urnes
6. il domine le village
7. elles doivent être triées
9. c'est la maison commune
14. boîte à ...
16. ils sont choisis
17. elle se situe au Rébéquet
19. exister
21. souvent scolaire
24. allure

## HORIZONTAL

2. c'est nous
4. utiles aux commémorations
5. elle arrose le département
8. ils sont tracées
10. finances communales
11. c'est le premier
12. elle permet de grandir
13. petit hameau
15. elle peut être de la fortune
18. situation géographique
20. on doit la respecter
22. surface
23. propre à la commune
25. début de liste

Voici une grille de mots fléchés sur la commune.

Vous trouverez les solutions sur le prochain flash info.



*Souvenirs d'enfance...recette transmise de  
génération en génération*

### **Gâteau à la citrouille de mamie T. à faire avec les enfants...ou pas**

Faire cuire 600 grammes de potiron (à l'eau dans une casserole)

Mélanger:

- 9 cuil. à soupe de farine
- 5 cuil.à soupe de sucre
- 4 cuil. à soupe d'huile
- 1oeuf
- 1 verre de lait
- 1 paquet de levure
- 1 paquet de sucre vanillé (moi je rajoute un soupçon de 4 épices)

Bien remuer

Ajouter à la préparation le potiron froid et égoutté et réduit en purée

Mettre le tout dans un moule à tarte et faire cuire à four moyen 30 mn. Environ



### **Photo prise à Saint Pardoux ... où est-ce ?**

Nous attendons vos réponses...L'identité de la première ou du premier pardulfien qui reconnaîtra ce lieu sera notée ainsi que la réponse dans le prochain flash info.

## **TRUCS ET ASTUCES**

Le désherbant naturel de M L

Mélanger dans un vaporisateur 1 litre de vinaigre blanc, 2 cuillères à soupe de produit vaisselle et une cuillère à café de sel fin ; agiter et vaporiser.

Avec ce produit, adieu les mauvaises herbes.



Si vous aussi, vous avez des trucs ou astuces que vous voulez partager, n'hésitez pas à nous les transmettre par la boîte à idées.

## *Pandémie*

Agressifs et sournois  
Les virus d'antan  
Ne laissent que chagrins  
Et la mort en chemin

Survivants du passé  
Ne trépassent de nos jours  
Des virus infectieux  
Pandémie de toujours

Nous n'eûmes que le choix  
De rester confinés  
Le diable à nos portes  
Étant prêt à frapper

Fléau sans pareil  
Jamais ne sommeille  
Surgissant de l'enfer  
Emportant l'être cher

Notre France éternelle  
Subit de plein fouet  
Le virus qui ne cesse  
Sans bruit progresser

Le 26 mars 2020  
Daniel Cassar

## *L'attente*

Lueur d'espérance  
De joie partagée  
Rassérénés et sereins  
Que nos vœux ne soient pas vains

Béni soit la lumière  
La nature éternelle  
Les vaccins feront taire  
Le plus vil qui sommeille

Tout resplendira alors  
Tout reprendra vie  
Nos cœurs et nos âmes  
Ne seront en sursis

Du fond des ténèbres  
Gaillira la lumière  
Des yeux attendris  
S'ouvriront à la vie

Aux brumes automnales  
À l'aube du matin  
La science à pied d'œuvre  
À combattu le venin

Le 18 novembre 2020  
Daniel Cassar

